



COMPTE RENDU N°80 REUNION DU CABINET DU 28 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit février à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Célestine Félicité OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

La réunion s'est tenue suivant l'ordre du jour ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 23 février 2024 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 23 février 2024.
3. Présentation de la nouvelle configuration du site web.
4. Suites de la préparation des missions d'évaluation.
 - a) Examen de la liste des « queues » de la municipalisation accélérée et autres projets publics abandonnés.
 - b) Liste récapitulative des projets publics de l'exercice 2023, à évaluer.
 - c) Classification des programmes et programmes et projets du PND par localité.



5. Point des décisions des réunions antérieures partiellement exécutées.
6. Divers.
 - a) Préparation de la réunion avec la BADEA.
 - b) Répartition du travail de constitution de la base de données des programmes et projets publics mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 23 février 2024.

Des amendements de fond et de forme ont été apportés au compte-rendu. Moyennant lesdits amendements, il a été adopté et sera archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 23 février 2024.

Ce point a été présenté par le directeur du cabinet ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 23 février 2024

A.1. Reprendre la liste des programmes et projets à évaluer en se référant à la loi de finances rectificative 2023.

A.2. Formaliser la composition des équipes de collecte des informations administratives sur les programmes et projets à évaluer par un acte administratif.

A.3. Relancer les Préfets n'ayant pas encore répondu à la lettre du RPPR pour obtenir des données sur les projets inachevés dans leur territoire de compétence.

A.4. Accélérer les démarches la collecte des informations auprès des ministères en vue de disposer des données nécessaires avant le démarrage de la mission d'évaluation.

A.5. Fixer le calendrier des descentes sur les lieux de mise en œuvre des projets.



A.6. Veiller au transfert de la base des données primaires déjà constituée vers le site web.

A.7. Inviter la société Kube Technologies à faire une présentation au cours de la réunion prévue le 28 février 2024.

B. Exécution des décisions, au 28 février 2024

B.1. La liste des programmes et projets à évaluer au titre de l'année 2023 a été rétablie sur la base de la loi de finances rectificative 2023.

B.2. La composition des équipes de collecte des informations administratives sur les programmes et projets dans les ministères et auprès des PTF a été formalisée par note de service n° 002 du 27 février 2024.

B.3. Les Préfets n'ayant pas encore répondu à la lettre du RPPR ont été à nouveau contactés.

Les réponses des Préfets de la Bouenza et de la Cuvette-ouest se sont ajoutées aux trois (3) déjà reçues. Les autres Préfets ont promis de faire diligence dans les prochains jours.

B.4. La collecte des données administratives, auprès des ministères et des PTF, démarrera le 29 février 2024. Elle sera réalisée dans le temps précédant le démarrage des descentes sur le terrain.

B.5. Le calendrier des descentes sur le terrain, arrêté au cours de la réunion du 23 février 2024, a été formalisé par note de service n°003 du 27 février 2024.

B.6. Suite à l'abandon de l'élaboration de la base des données primaires du RPPR, il a été décidé de transférer les données déjà collectées dans l'une des rubriques du site web en cours de configuration.

B.7. La société Kube Technologies a été invitée à faire une présentation au cours de la réunion de ce 28 février 2024. Cette présentation a été faite à la faveur de la réunion de ce 28 février 2024.

3. Présentation de la nouvelle configuration du site web du RPPR

L'assistant principal du RPPR et l'un des chargés d'études au secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales ont été associés à l'examen de ce point.

La société Kube Technologies a répondu à l'invitation du cabinet par la présence de l'un de ses experts à la réunion de ce 28 février 2024.

Le délégué de la société Kube Technologies a introduit sa présentation en soulignant la prise en compte des modifications dont sa société avait été saisie. Sur cette base, la configuration du site web a été remodelée pour donner lieu à deux maquettes dont le délégué de Kube Technologies a fait la présentation, en invitant le RPPR et ses collaborateurs à en choisir une. Le RPPR lui a demandé de produire les maquettes ainsi présentées sur des supports en papier afin de faciliter leur examen ultérieur en réunion du cabinet.

4. Suites de la préparation des missions d'évaluation

a) Examen de la liste des queues de la municipalisation accélérée et autres projets publics abandonnés.

Considérant les premières réponses des préfets des départements à son courrier, le RPPR a demandé de relancer ceux n'ayant pas encore répondu. Il a instruit d'examiner les documents reçus afin de repréciser aux préfets la nature des informations attendues, qui ne devraient porter que sur les projets inachevés, incluant ceux de la municipalisation accélérée dans les différents districts de leur département respectif.

Dans le cadre de l'élaboration de la liste des programmes et projets inachevés (« queues de la municipalisation accélérée et autres projets publics) à évaluer, le RPPR a énoncé une liste non exhaustive des éléments à rechercher.

En effet, pour une bonne analyse de la mise en œuvre des programmes et projets retenus, il sera impératif de disposer des données suivantes :

- l'identification complète (date de lancement, date d'arrêt, date d'une éventuelle reprise, lieu de mise en œuvre ...)
- le motif de l'arrêt ;
- l'inscription budgétaire ;



- les montants décaissés avec les dates de décaissement;
- les mentions des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des maîtres d'œuvre délégués, des sous-traitants, des missions de contrôle ;
- les travaux déjà réalisés et ceux restant à réaliser ;
- les ressources nécessaires à l'achèvement des projets ;
- les délais requis pour l'achèvement des travaux.

Le RPPR a indiqué que toutes ces données sont indispensables à la rédaction du rapport d'évaluation.

b) La liste provisoire des projets publics de l'exercice 2023

Le directeur du cabinet a présenté une liste en cours d'élaboration et comportant 510 programmes et projets.

Le RPPR lui a demandé d'achever le travail de sorte à disposer d'une liste définitive des programmes et projets à évaluer au titre de l'année 2023. Cette liste devra être déclinée par ministère, par département et par localité.

c) Esquisse de classification des programmes et projets du PND par localité

Le RPPR a demandé que la liste des programmes et projets, telle qu'élaborée à partir de la loi instituant le PND, soit déclinée par département et par localité afin de faciliter le travail d'évaluation sur les sites de la mise en œuvre.

5.Point des décisions des réunions antérieures partiellement exécutées.

Ce point a été présenté par le conseiller aux politiques et programmes sociaux ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR.

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.



A.4. Constituer un répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022.

A.5. Rédiger les résumés des plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022.

Exécution des décisions, au 28 février 2024

B.1. Le titre pour l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets n'avait pas été payé en 2023. Il a été annulé suivant la procédure en usage. Il faut engager de nouvelles démarches sur la base du budget 2024.

B.2. Représentée à la réunion de ce 28 février 2024, la société Kube Technologies, en charge de la création du site web, a été invitée à exposer sur la prise en compte des modifications apportées en page d'ouverture et sur l'évolution du travail de configuration, du site.

Le représentant de la société Kube Technologies s'est prêté à cet exercice. Il en ressorti que le travail de création du site avance bien.

B.3. Suivant une décision prise en réunion du cabinet du RPPR, l'élaboration de la base des données primaires a été abandonnée. Les données qui devraient y figurer seront transférées dans l'une des rubriques du site web du RPPR, en cours de configuration.

B.4. Les trois (3) conseillers du RPPR, commis à la recherche des données en vue de la constitution d'un répertoire sur le suivi-évaluation à travers le monde, ont commencé leur travail.

B.5. La rédaction des résumés des plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022 au Congo se poursuit.

6. Divers

Le RPPR a traité deux sujets dans le cadre des divers.

- a) Il a validé l'ordre du jour de la réunion à venir avec le président de la BADEA. Cette réunion se tiendra au cours du mois de mars 2024. Tenant compte des délais, il a demandé que des membres du cabinet entrent en contact avec certains ministres, pour obtenir les réponses aux attentes de la BADEA. Lui-même appellera d'autres ministres au téléphone, pour prendre les informations requises.



b) S'agissant des données sur les programmes et projets mis en œuvre au Congo, depuis 1960, le RPPR a instruit de travailler, dans un premier temps, à inventorier les programmes et projets contenus dans les anciennes lois de finances en reculant jusqu'à l'année 2000. Il a chargé le directeur du cabinet de répartir ce travail d'inventaire entre les membres du cabinet.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 14 heures.

Adopté le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

